



LE ROLE DES PARENTS

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Un élève testé positif au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positif ou si identifié comme contact à risque ne doit pas se rendre à l'école. Le directeur est informé. Ces mêmes règles s'appliquent aux personnels. L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage des mains. Ils doivent porter le masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans les espaces clos et les espaces extérieurs. Le port du masque est proscrit pour les élèves de maternelle et obligatoire pour les élèves d'élémentaire. Il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants. L'avis du médecin détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

LA LIMITATION DU BRASSAGE

La limitation du brassage entre groupes d'élèves est requise. Le flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les classes en maternelle. En primaire, il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

LA VENTILATION DES LOCAUX

Les salles sont aérées durant 15 minutes :

- Avant l'arrivée des élèves
- Pendant la récréation
- Au moment du déjeuner

LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués partout et par tout le monde :

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, pas d'embrassades
- Le lavage des mains régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes avec utilisation d'une serviette en papier jetable pour le séchage (ou à l'air libre). Une solution hydroalcoolique peut être utilisée sous l'étroite surveillance de l'adulte. Le lavage des mains s'effectue :
 - A l'arrivée dans l'école
 - Avant/après chaque repas, chaque récréation
 - Après être allé aux toilettes
 - Le soir avant de rentrer chez soi ou au domicile

LA DISTANCIATION PHYSIQUE

En maternelle, elle doit être maintenue entre les élèves de groupes différents mais ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe. En primaire, elle est d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible. En extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas entre élèves d'une même classe.

LE NETTOYAGE

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels est réalisé plusieurs fois par jour (poignées de portes). L'accès aux jeux, aux bancs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, livres, jouets, jeux, journaux, crayons...) est permise lorsqu'une désinfection quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 heures)

Je soussigné(é), Madame/Monsieur.....
parents de en classe de
atteste avoir pris connaissance du nouveau protocole.

Signature :